



Plan de développement
de la pratique sportive

2009-2013

GUIDE D'ÉLABORATION À L'INTENTION DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES QUÉBÉCOISES

Introduction

Afin de profiter des subventions accordées par le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ) pour le cycle 2010 à 2013, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) demande que chaque fédération sportive reconnue dépose son plan de développement de la pratique sportive. Ce plan découlera de l'analyse de l'état de la situation du sport effectuée dans les quatre sphères de la pratique sportive pour le cycle 2009-2013.

Cet outil de planification succinct servira d'abord à bien préciser quand se concrétiseront les orientations que compte emprunter la fédération ainsi que certaines actions essentielles au bon développement de la pratique de son sport. Le plan de développement de la pratique sportive exposera clairement la situation de la fédération, cernera les différentes problématiques pour, enfin, dégager des actions qui seront entreprises prioritairement quant au développement de la discipline.

Le plan permettra de mettre en évidence l'essentiel des actions à long terme que compte mettre en place la fédération. Enfin, le plan dressera la table en vue de l'élaboration, pour le 31 mars 2010, des conventions d'objectifs et de résultats attendus (CORA).

Contexte

Dans la foulée des travaux de **modernisation de l'État québécois** de 2003-2004, le MELS a identifié certaines mesures de réingénierie qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années. L'une de ces mesures consiste à « redéployer l'aide accordée aux organismes nationaux de loisir et de sport dans l'optique d'un recentrage vers l'essentiel et de l'atteinte de résultats attendus ».

Cette mesure est reprise dans le Plan stratégique 2005-2008 du MELS. Il y est mentionné que le Ministère « **proposera ainsi aux fédérations québécoises et aux organismes nationaux des domaines du loisir et du sport d'inscrire leurs actions, qu'il s'agisse d'initiation à la pratique de loisirs et de sports, d'information sur les possibilités qui s'offrent à cet égard ou de promotion de la sécurité, dans une perspective axée sur des objectifs et des résultats à atteindre** ». On précise aussi qu'il y aura « **signature de conventions avec les fédérations québécoises et les organismes nationaux des domaines du loisir et du sport** ».

Exigences

Ce guide propose un cadre simple permettant aux organismes de cheminer, avec latitude, dans leur réflexion stratégique. La fédération déterminera son propre mode de fonctionnement quant à la conception de ce plan. Le MELS recommande la formation d'un comité regroupant, entre autres, des spécialistes du milieu, des bénévoles, des athlètes et des administrateurs afin d'assurer la responsabilité de l'élaboration du plan.

Le plan final devra être transmis au Ministère, en format électronique, au plus tard le 31 octobre 2009, et devra nécessairement être accompagné d'un document attestant son approbation par le conseil d'administration de la fédération.

Sphères de la pratique sportive¹

Initiation

Sphère à l'intérieur de laquelle le participant acquiert les connaissances et développe les habiletés et les aptitudes nécessaires à la pratique d'un sport, l'initiation est **fondamentalement une démarche pédagogique** qui doit favoriser l'expression du jeu inhérente au sport.

Récréation

Activité de récréation fondamentalement axée sur le jeu et sur le plaisir de pratiquer un sport, la récréation répond davantage à **l'univers du jeu** qu'à celui de la performance. Les règles et l'encadrement soutiennent de façon harmonieuse le déroulement du jeu, tout en permettant le divertissement et le délassement des participants à l'intérieur des caractéristiques essentielles du sport.

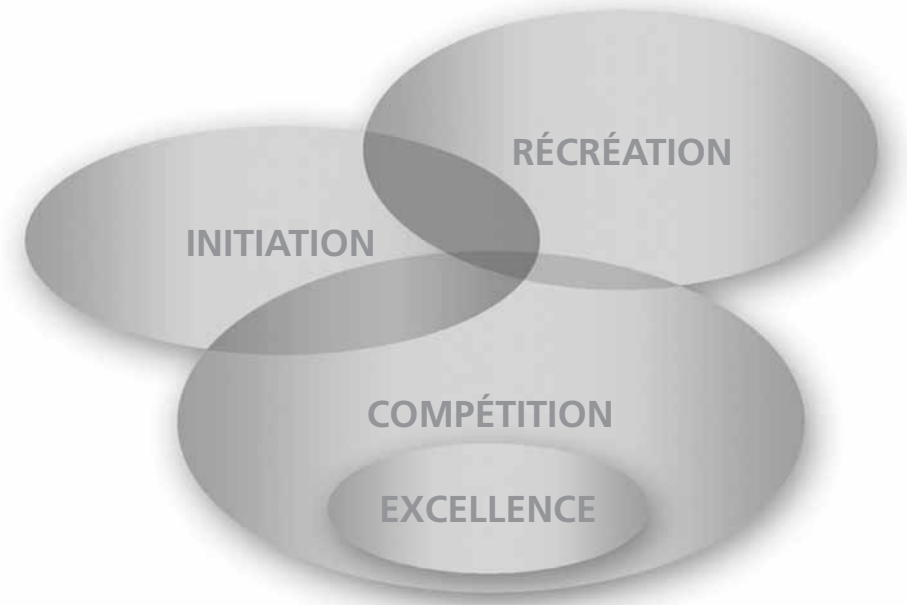
Compétition

Regroupant des athlètes qui participent à un sport tout en aspirant à la victoire ou au titre de champion de leur activité, **cette sphère implique l'existence d'un réseau de compétition** et d'un ensemble de modalités d'organisation et de fonctionnement régis par une fédération sportive. La compétition **tend davantage à la performance qu'au jeu** et, parce qu'elle exige de la part du participant des habiletés techniques de même qu'un effort soutenu par l'entraînement et un sens de la confrontation plus développé que dans les sphères précédentes, cette sphère nécessite un encadrement soutenu et étoffé.

Excellence

Le terme « excellence » est porteur d'une **finalité très élevée de perfection**. C'est la sphère de la pratique sportive où on trouve les athlètes engagés dans une recherche de très haute performance. Les paramètres de pratique liés à cette sphère doivent être de nature à soutenir cet engagement chez l'athlète.

Note : En effectuant le croisement des caractéristiques propres aux paramètres et à chaque sphère de la pratique sportive, on définit clairement les composantes de celle-ci. On adopte ainsi un langage commun.



¹ Compréhension commune de la pratique sportive, *Table provinciale d'harmonisation*, mars 1992.

Contenu

Le plan de développement de la pratique sportive 2009-2013 déposé au MELS devra contenir les éléments suivants :

1. Un état de la situation
2. La présentation des problématiques soulevées
3. La détermination des objectifs et des actions

1. État de la situation (remplir l'annexe 1)

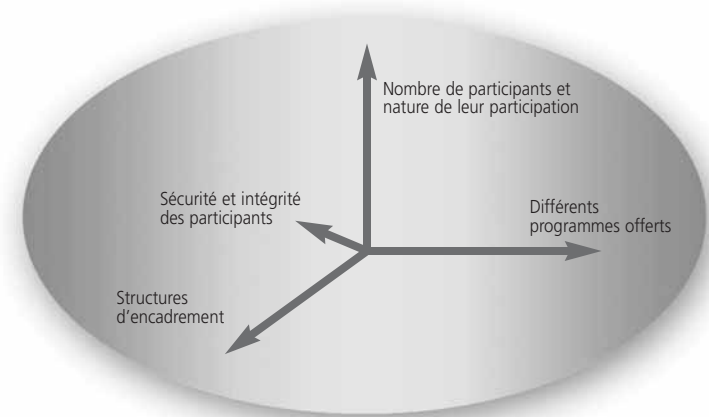
Dans cette section, il s'agit de dresser un bilan (portrait clair et détaillé) de son sport en regard des quatre sphères de la pratique sportive (initiation, récréation, compétition et excellence) afin d'évaluer l'envergure de la pratique sportive d'un organisme québécois de régie sportive donné. Chaque sphère devra être présentée selon les axes suivants :

- Le nombre de participants et la nature de leur participation
- Les différents programmes offerts
- Les structures d'encadrement
- La sécurité et l'intégrité. Pour atteindre ces deux objectifs, il faut :
 - promouvoir des comportements éthiques;
 - prévenir le dopage sportif, la violence et les cas d'abus et de harcèlement;
 - signaler et aider à résoudre les problèmes éthiques;
 - évaluer la sécurité des installations et des équipements utilisés;
 - informer les membres et s'assurer du respect des exigences du règlement de sécurité.

Note : Nous vous invitons à mettre à jour votre règlement de sécurité et d'en informer la Direction de la promotion de la sécurité dans les sports.

Voici un schéma illustrant la façon dont chacun des axes doit être interprété pour chacune des sphères de la pratique sportive.

Exemple : sphère Compétition



2. Présentation des problématiques soulevées

(remplir l'annexe 2)

Dans cette section, il faut faire ressortir les différentes problématiques ainsi que les freins ou obstacles au développement de la pratique sportive que votre organisme rencontre dans le cadre de ses opérations.

3. Détermination des objectifs et des actions

(remplir l'annexe 3)

Il s'agit de déterminer, à partir des problématiques soulevées et en fonction des priorités de l'organisation, les orientations que cette dernière désire suivre au cours des quatre années que couvre le plan. Les orientations peuvent viser n'importe quelle dimension du plan, qu'il s'agisse de nouvelles interventions ou de la consolidation d'interventions existantes.

Les objectifs doivent être concrets et atteignables à moyen ou long terme. Les actions appropriées devront être choisies judicieusement, en exploitant les ressources de la fédération et en s'adjoignant la participation des partenaires.

Enfin, dans le but d'assurer la concertation et une meilleure complémentarité des actions des partenaires et de respecter les rôles et responsabilités de chacun, les fédérations doivent :

- Inscrire tous projets ou nouvelles politiques concernant des modifications aux normes ou aux règlements de son sport pouvant affecter la gestion des équipements et des infrastructures tant dans le milieu de l'éducation qu'auprès des municipalités. À cet effet, nous vous demandons d'illustrer explicitement la démarche qui sera suivie à moyen terme (environ trois ans).

Note : Quelques exemples d'actions qui pourraient être entreprises pour chacune des quatre sphères, dans le cadre du plan de développement de la pratique sportive 2009-2013, se trouvent à l'annexe 4.

Étapes et échéancier

Chaque organisme devra remettre au responsable du programme les documents requis aux dates suivantes :

- État de la situation (annexe 1) 30 juin 2009
- Présentation des problématiques, objectifs et actions (annexes 2, 3A et 3B) 31 octobre 2009

Place des femmes

Afin de bien saisir le phénomène de la pratique sportive féminine dans le sport fédéré au Québec, nous vous demandons d'exposer en détails la place de la femme dans votre sport. Pour ce faire, nous apprécierions que vous déterminiez une sphère en particulier (initiation, récréation, compétition ou excellence) dans laquelle nous retrouverons une réflexion à ce sujet.

Communication

La fédération doit décrire succinctement par quels moyens et selon quel échéancier elle communiquera à ses membres, ses partenaires et aux citoyens intéressés, son plan de développement de la pratique sportive.



ANNEXES

Annexe 1 : État de la situation

Titre de projet	Inscrire un titre de projet (même provisoire)
Gestionnaire de projet	Inscrire le nom de la personne qui coordonne le projet
Organisme	Inscrire le nom de l'organisation (fédération)

Dans cette section, il s'agit de dresser un portrait clair et détaillé de son sport **en utilisant tout à tout les quatre sphères de la pratique sportive** (initiation, récréation, compétition et excellence).
N.B. Le Ministère invite les fédérations à déborder du cadre habituel et analyser, dans son ensemble, les différents partenariats potentiels faisant partie de son environnement.

1.1 Initiation	
Les pratiquants (âge, nombre, catégories, etc.), les différents programmes (nom, durée, fréquence, règles, intervenants)	
Les structures d'accueil ou d'encadrement (club, équipe, entreprise, ville, école), les infrastructures, les installations et équipements	

<p>Les programmes en place</p>	
<p>La sécurité et l'intégrité des personnes dans les sports</p>	

1.2 Récréation	
Les pratiquants (âge, nombre, catégories, etc.), les différents programmes (nom, durée, fréquence, règles, intervenants)	
Les structures d'accueil ou d'encadrement (club, équipe, entreprise, ville, école), les infrastructures, les installations et équipements	

<p>Les programmes en place</p>	
<p>La sécurité et l'intégrité des personnes dans les sports</p>	

1.3 Compétition	
Les pratiquants (âge, nombre, catégories, etc.), les différents programmes (nom, durée, fréquence, règles, intervenants)	
Les structures d'accueil ou d'encadrement (club, équipe, entreprise, ville, école), les infrastructures, les installations et équipements	

<p>Les programmes en place</p>	
<p>La sécurité et l'intégrité des personnes dans les sports</p>	

1.4 Excellence	
Les pratiquants (âge, nombre, catégories, etc.), les différents programmes (nom, durée, fréquence, règles, intervenants)	
Les structures d'accueil ou d'encadrement (club, équipe, entreprise, ville, école), les infrastructures, les installations et équipements	

Les programmes en place	
La sécurité et l'intégrité des personnes dans les sports	

Note : Une démarche plus approfondie est proposée à l'annexe 5.

Annexe 2 : Présentation des problématiques soulevées

Dans cette section, il faut faire ressortir les différentes problématiques ainsi que les freins ou obstacles au développement de la pratique sportive que votre organisme rencontre dans le cadre de ses opérations.

Problématique	Description de la problématique
Initiation	

Problématique	Description de la problématique
Récréation	

Problématique	Description de la problématique
Compétition	

Problématique	Description de la problématique
Excellence	

Note : Une démarche plus approfondie est proposée à l'annexe 6.

Annexe 3A : Définition des axes d'intervention prioritaires (enjeux)

Sélectionner et prioriser les axes d'interventions jugées pertinentes et réalisables dans un horizon de quatre ans (2009-2013).

Initiation	

Récréation	

Compétition	

Excellence	

Annexe 3B : Détermination des objectifs et des actions

Voici la forme que pourra prendre la description de chacune des actions				
Initiation				
Objectif	Action	Cible	Indicateur de performance	Ressources

Récréation				
Objectif	Action	Cible	Indicateur de performance	Ressources

Compétition				
Objectif	Action	Cible	Indicateur de performance	Ressources

Excellence				
Objectif	Action	Cible	Indicateur de performance	Ressources

Autres				
Objectif	Action	Cible	Indicateur de performance	Ressources